

THEME 1	
Réussir, du collège au lycée	
RAPPORTEURS	
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahamalani	
SOMMAIRE	
INTRODUCTION	
<ul style="list-style-type: none">• Les ambitions du SNES-FSU pour le second degré p. 3 Une formation et une qualification pour tous• Fiche 1 Un droit au lycée pour tous p. 4• Fiche 2 Cohérence du second degré p. 4• Fiche 3 Structure collège, lycées, formations supérieures, apprentissage p. 5• Fiche 4 L'éducation et la formation tout au long de la vie : relever les défis p. 6 Le défi d'enseigner aujourd'hui• Fiche 5 Une école inclusive ? p. 6• Fiche 6 Hétérogénéité et différenciation-diversification p. 7• Fiche 7 Contenus, programmes, pratiques p. 7-8• Fiche 8 Évaluation p. 8	

<ul style="list-style-type: none"> • Fiche 9 Le numérique p. 8 • Fiche 10 Service public d'éducation et territoires p. 9 • Fiche 11 Éducation prioritaire, p. 9 <p>Comment y parvenir : la mobilisation des personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche 12 Les personnels face aux prescriptions p. 10 • Fiche 13 La vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension p. 10-11 • Fiche 14 La psychologie dans l'éducation et l'orientation p. 11 	
<p>INTRODUCTION</p>	
<p>Les ambitions du SNES pour le second degré</p>	
<p>0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du</p>	<p>0.1. Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et des talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.</p> <p>Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car</p>

territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire.

Les textes d'application de la loi pour la refondation de l'École sont presque tous parus. Ils se focalisent sur un bloc école - collège avec la volonté d'imposer au collège un mode de fonctionnement fantasmé du premier degré : « inclusion », « différenciation », « interdisciplinarité » sont devenues les recettes magiques du ministère. C'est oublier que 20 % des élèves arrivent en Sixième en situation d'échec scolaire, qu'inclusion et différenciation sont peu ou pas mises en œuvre au primaire car complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit continuer de mener campagne sur la scolarité obligatoire à 18

complexes et incompatibles avec les conditions d'enseignement, que la polyvalence des enseignants du premier degré ne crée pas automatiquement de l'interdisciplinarité. Le parti a été pris de se focaliser sur la liaison école-collège sans penser la poursuite d'études en lycée. Ce rendez-vous manqué risque de renforcer la difficulté de nombre d'élèves à réussir en Seconde, et à poursuivre la construction de leur projet d'orientation. La communauté éducative commence à reconnaître que la scolarité obligatoire se situe maintenant en fin de Seconde. Le SNES-FSU doit **relancer une campagne offensive** ~~continuer de mener campagne~~ sur la scolarité obligatoire à 18 ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale **dans d'autres conditions et avec d'autres moyens**, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes avec **des programmes annuels et progressifs. Cela nécessite des programmes cohérents avec des contenus et des horaires nationaux ainsi que des conditions de travail propices à la réussite des tous les élèves au collège et au lycée, permettant aux équipes de travailler ensemble dans le respect de la liberté pédagogique individuelle.** ~~Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.~~

<p>ans. Elle permettrait de dérouler les contenus dans la durée de la Sixième à la Terminale, donnant aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces contenus doivent être pensés pour ceux qui n'ont que l'école pour comprendre l'école et être construits en cohérence pour davantage faire sens, permettre aux équipes de travailler ensemble et de concevoir des projets communs.</p>	
<p>0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice.</p> <p>Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes.</p> <p>Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents.</p> <p>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne</p>	<p>0.2. Il est possible de construire le second degré sur le principe d'une éducation commune et collective capable de prendre en charge tous les jeunes, et leur permettant de construire une culture commune émancipatrice.</p> <p>Nos analyses sur le décrochage restent pertinentes. <i>Le décrochage, qu'il se révèle en collège ou s'accroît notamment en Seconde, est en partie dû aux conditions d'étude dégradées, aux effectifs trop chargés, à une prise en charge inadaptée ou insuffisante de la difficulté scolaire, à des orientations non choisies, faute de places dans certaines filières du lycée. Ces conditions doivent d'abord être améliorées. Le décrochage, au sens de la sortie d'un niveau de formation avant l'obtention du diplôme préparé, doit être traité au sein de l'Éducation nationale par la prévention et la mise en place d'actions de raccrochage au sein des établissements, en priorité dans les classes ordinaires, avec une aide effective et spécialisée, partout sur le territoire. Les équipes pluriprofessionnelles de suivi doivent être les maîtres d'œuvre de la lutte contre la difficulté scolaire.</i></p> <p>Les mesures annoncées, droit opposable au retour en formation initiale pour les 18-25 ans sortis sans diplômes du système éducatif, recentrage des personnels de la MLDS sur les actions de prévention, développement des micro-lycées, doivent s'accompagner des investissements afférents.</p> <p>Le pré-apprentissage et l'apprentissage ne doivent pas être <i>Le Snes-FSU réaffirme son opposition à toute forme de pré-apprentissage. L'apprentissage ne peut être</i> le recours face à la difficulté scolaire ou au décrochage. Ils ne doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de</p>

<p>doivent pas dédouaner l'Éducation nationale de son objectif d'une réussite pour tous les jeunes. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans imposerait à l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage en son sein.</p>	<p>trouver des solutions au décrochage en son sein. <i>Le développement et la diversification des CAP et des bacs pros de qualité doit être privilégiés pour les élèves souhaitant s'orienter vers une filière professionnalisante. Le nombre de places nécessaire ne doit pas être pré-déterminé et limité.</i></p>
<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé.</p>	<p>0.3. Les moyens publics doivent aller à l'école publique. Le SNES-FSU s'oppose au développement de l'enseignement privé et à l'opacité de sa gestion. Les collèges et lycées publics doivent avoir les moyens d'être attractifs par rapport au privé. <i>continue d'affirmer que l'Éducation doit être un Service Public non-ouvert à la concurrence du privé. La hiérarchisation des collèges et des lycées publics résultent de logiques concurrentielles notamment inhérentes au maintien d'un système éducatif dual, lui-même générateur de ségrégations scolaires et territoriales. La construction d'un système éducatif soucieux de mixité sociale, en capacité de faire reculer les inégalités scolaires, impose l'unification du service public d'Éducation Nationale à terme, par la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat.</i></p>
<p>0.4. Le service public d'éducation doit lutter contre toutes les inégalités et les ségrégations. Les conditions d'enseignement et d'encadrement doivent être améliorées, en particulier dans les territoires où la difficulté est avérée, notamment les DOM et les COM, sur la base de critères définis nationalement après concertation, reconnus et partagés par tous, en dehors de toutes contraintes d'ordre budgétaire.</p>	

<p>0.5. Des conditions de travail et d'étude motivantes, une reconnaissance financière du niveau de qualification des personnels, des effectifs permettant l'écoute et la prise en charge des classes dans de bonnes conditions, la constitution d'équipes pluri professionnelles de suivi complètes, une vie sereine dans les établissements, où chacun est acteur des formations et où chaque jeune trouve les éléments de référence et les ouvertures nécessaires : tel doit être le second degré.</p>	
<p>Fiche 1</p>	
<p>Un droit au lycée pour tous</p>	<p>Un droit au lycée aux lycées pour tous</p>
<p>1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.</p>	<p>1.1. Le second degré doit être construit, de manière ambitieuse, suivant un axe de diversification progressive allant du collège pour tous au lycée diversifié par ses trois voies et ses séries. <i>L'offre de formation doit être la plus large possible dans le lycée de proximité.</i> Les enseignements doivent également être diversifiés par leurs démarches et pratiques pédagogiques, adossées aux disciplines scolaires. <i>Les enseignants, concepteurs de leur métier, doivent être à l'origine de la diversification des démarches et des pratiques pédagogiques dans le respect de la liberté pédagogique individuelle</i> Là sont les marqueurs de la professionnalité des enseignants, validée par leurs spécialités de recrutement.</p>

<p>1.2. L'ensemble des disciplines et parcours doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de formation pour tous les jeunes.</p>	<p>1.2. L'ensemble des disciplines et parcours enseignements disciplinaires doit permettre l'acquisition d'une culture commune et partagée et de niveaux de qualification reconnus collectivement par des diplômes. Ainsi l'on pourra combattre les hiérarchies entre voies et parcours de formation. C'est à la Nation que revient la responsabilité de la qualité des parcours de et du cadrage de la formation pour tous les jeunes.</p>
<p>1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée pour tous les jeunes.</p>	<p>1.3. Le SNES-FSU se situe donc résolument dans une perspective de démocratisation de l'Éducation et de la Formation. Il s'agit de permettre à tous les jeunes d'accéder à de hauts niveaux de qualification reconnus par des diplômes et également de culture permettant l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle. Cela impose de porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre d'un droit au lycée aux lycées pour tous les jeunes.</p>
<p>Fiche 2</p>	
<p>Cohérence du second degré</p>	
<p>2.1. Pour le SNES-FSU, le Second degré,</p>	

<p>structuré en disciplines scolaires de la Sixième à la Terminale, forme un tout. Les disciplines sont des regards complémentaires sur le monde qui permettent d'accéder à des savoirs et modes de pensée spécifiques, de structurer la pensée et le raisonnement.</p>	
<p>2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.</p>	<p>2.2. Le passage de l'école au collège est une rupture mais aussi une transition nécessaire. À ce titre, le cycle 3 incluant la Sixième ne permettra pas d'améliorer l'entrée des élèves dans les apprentissages de collège car il vise finalement à faire de la Sixième une ultime classe de l'enseignement primaire. Il n'est pas pertinent. Le SNES-FSU demande que la Sixième sorte du cycle 3. <i>Des liaisons « école-collège » peuvent être intégrées au temps de service, permettant aux enseignants d'échanger entre eux librement et de prendre des initiatives, loin des discours institutionnels magistraux, et des injonctions hiérarchiques et dans le respect des missions de chacun. C'est pourquoi le SNES-FSU demande la suppression du conseil école-collège et des conseils de cycle. La liaison école-collège peut se faire lors de rencontres inter-degrés sur des temps banalisés.</i></p>
<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation.</p>	<p>2.3. Présentés comme des outils au service des équipes, les conseils de cycle 3 et école/collège se révèlent dans la réalité plutôt comme des lieux d'injonction et des obstacles au dialogue inter-degrés que comme des lieux de concertation. <i>Ces outils sont un leurre, ne sont pas pertinents et alourdissent la charge de travail des collègues en charge des classes de sixième. Ainsi, la mise en place du cycle CM1-CM2-6eme comme outil de primarisation, ne répond en rien à une logique pédagogique et risque de reconduire l'échec au collège, sans le traiter. Ils masquent les causes réelles de la difficulté scolaire en renvoyant au local des problématiques qui sont nationales et concernent la conception des programmes et les conditions d'apprentissage (notamment la question des effectifs).</i></p>

	<p><i>La volonté d'imposer la participation à ces conseils, correspondant à stratégie d'affichage et de culpabilisation des équipes, remises en cause dans leur professionnalité. Le SNES-FSU en demande l'abrogation.</i></p>
<p>2.4. Dans la perspective d’allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques. Il s’agit d’amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d’adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d’une voie à l’autre.</p> <p>Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l’entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l’accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>	<p>2.4. Dans la perspective d’allongement de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans, <i>conduit à l'institutionnalisation d'une véritable continuité</i> le travail de liaison Troisième-Second prend tout son sens. Le renforcement de cette liaison <i>qui</i> doit permettre une meilleure articulation des contenus et des pratiques.</p> <p>Il s’agit d’amener progressivement les élèves à connaître les spécificités des trois voies du lycée par une meilleure prise en compte des cultures technologiques et professionnelles dans les enseignements de collège. Les passerelles et dispositifs du type « classes d’adaptation » doivent être développés (voir mandats) et faciliter le passage d’une voie à l’autre.</p> <p>Le baccalauréat clôt le Second degré et marque l’entrée dans le supérieur. Il doit rester diplôme national et premier grade universitaire. Démocratiser l’accès aux études supérieures est une priorité. Le continuum Bac -3 Bac +3 n'est pas la réponse adéquate car il entérine un bloc école-collège et la scolarité obligatoire à 16 ans.</p>
<p>Fiche 3</p>	

<p>Structure collèges, lycées, formations supérieures, apprentissage</p>	
<p>Collège</p>	
<p>3.1. Plus que jamais, le collège est le niveau du système éducatif qui en démocratisant l'accès aux savoirs permettra le prolongement de la scolarité obligatoire à 18 ans. Pour y parvenir, il faut lui en donner les moyens tant sur le plan matériel qu'au niveau des objectifs qui lui sont assignés. Nos mandats sur les structures du collège demeurent pertinents.</p>	<p><i>Le SNES-FSU rappelle son attachement à un collège de la réussite pour tous, structuré par les disciplines de la Sixième à la Troisième et dispensant une culture commune. Il constitue une étape essentielle pour la démocratisation du système éducatif, et non la fin de la scolarité obligatoire. Le SNES-FSU combattra toute remise en cause de cette structuration disciplinaire du collège. Réformer le collège suppose avant tout d'améliorer les programmes, les pratiques, les conditions d'accueil, d'études et d'enseignement, la formation des enseignants et des personnels des équipes éducatives. Pour répondre aux difficultés des élèves qu'il accueille et prévenir leur apparition, le collège doit bénéficier enfin de mesures favorisant la prise en charge de tous les élèves dans la classe, conçue comme un véritable collectif d'apprentissage à même de tirer pleinement profit de l'hétérogénéité des élèves. Il s'agit notamment de baisser sensiblement les effectifs par classe et de permettre les dédoublements pour diversifier les pratiques pédagogiques, développer la coopération entre élèves, assurer un accompagnement des élèves au plus près et répondre au sein même de la classe à leurs difficultés. Il convient également de donner la possibilité de travail en groupes, de co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer l'aide aux élèves dans le temps de la classe. Il faut aussi réfléchir à la nature du travail personnel des élèves et aux modalités d'aide à ce travail dans le temps scolaire, sans diminution des horaires disciplinaires. Les horaires en collège doivent être garantis par des grilles horaires disciplinaires nationales en prévoyant un horaire professeur sensiblement abondé. Pour le SNES-FSU, c'est à ces conditions que le collège pourra répondre à la diversité des élèves, favoriser leur réussite et les mener à des poursuites d'études réussies »</i> (Marseille)</p>
<p>Lycée</p>	
<p>3.2. Le SNES-FSU continue de demander des évolutions importantes pour les séries</p>	<p>3.2. Le SNES-FSU continue de demander <i>un bilan concerté de la réforme des lycées servant de base</i> à des évolutions importantes pour les séries générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne</p>

<p>générales et technologiques. En effet, le lycée actuel ne permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.</p>	<p>permet pas d'assurer à tous les élèves une formation de qualité. Des difficultés nouvelles sont observées à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il convient de repenser les horaires et contenus de certains enseignements en les articulant à un jeu cohérent d'options et de spécialités en fonction des séries. Le SNES-FSU doit enrichir sa réflexion sur la Seconde, notamment sur le rôle et la place des actuels enseignements d'exploration et des options.</p> <p><i>Pour améliorer le lycée à partir de la situation actuelle, plusieurs pistes apparaissent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-d'abord, diminuer les effectifs par classe : ceux-ci ont explosé, en 2nde et dans le cycle terminal, depuis la réforme Chatel, qui a entre autre permis de très nombreuses suppressions de postes ;</i> <i>-ensuite, assurer à nouveau le financement de tous les enseignements, en particulier des options, qui sont désormais financées « sur moyens propres » des lycées, ce qui est inacceptable ;</i> <i>-la nécessité d'un cadrage national des horaires, et de l'affectation des heures « à effectif réduit », doit rester la priorité en termes de structure. « L'autonomie locale » a montré toute sa perversité, et il faut y mettre un terme. Pas d'égalité possible sans définition nationale des horaires.</i> <i>-l'AP doit être redéfini pour pouvoir devenir un vrai outil pour faire réussir les élèves : grille horaire nationale, rattachement au groupe-classe, aux enseignants de la classe, et aux disciplines (car « réussir », « être accompagné », c'est, pour les élèves, parvenir à s'appropriier les savoirs, les méthodes, les raisonnements disciplinaires). Il faut mettre fin aux alignements de classes, à l'AP « fourre-tout » (en particulier en 2nde) qui sont massivement rejetés par les enseignants et les élèves ; il faut que le choix des élèves soit fait par le professeur avec un maximum de 8 élèves (sur le modèle de l'ancienne aide individualisée)</i> <i>-en affaiblissant les séries L et ES, la réforme de 2010 a encore davantage transformé la série S en série « refuge », qui attire nombre d'élèves n'ayant pourtant aucune appétence ou projet « scientifique ». Il faut rétablir les mathématiques en L, un plus grand nombre de spécialités en ES, et surtout s'interroger sur la pertinence de l'enseignement d'exploration « MPS » : est-il vraiment utile de renforcer les disciplines scientifiques déjà présentes dans le tronc commun ? MPS n'est-il pas utilisé avant tout comme une forme de pré-orientation ?</i> <i>-les disciplines transformées en « enseignement d'exploration » par la réforme Chatel ont beaucoup souffert (très forte chute horaire, statut affaibli, possibilités de transmission de savoirs appauvries...). Il faut mettre un terme à ce statut (et aux pressions qui vont avec, contre la notation ou la présence dans la moyenne, par exemple), et rétablir des horaires qui permettent aux enseignants de réellement travailler avec leurs élèves.</i> <i>-dès qu'on laisse du choix aux élèves et à leur famille, on laisse la possibilité de choix guidés par des</i>
--	---

	<p><i>représentations, des stratégies, qui peuvent renforcer les hiérarchies qui les rendent possibles... Le statut d'enseignement d'exploration n'a rien amélioré à ce sujet, car ce n'est pas par décret que l'on modifie les représentations et hiérarchies symboliques entre séries. C'est par exemple en faisant de la série S une série moins « généraliste » et plus « spécialisée » que l'on pourra espérer lutter contre les déséquilibres entre séries, comme le Snes l'a déjà dit dans des mandats précédents.</i></p> <p><i>-les mandats définis à Perpignan en 2009 restent pertinents pour reconstruire un lycée plus égalitaire, qui donne les moyens à tous les élèves de réussir. En particulier, tous les enseignements doivent bénéficier de temps de travail « classe dédoublée », qui permettent d'amener les élèves à mieux s'approprier les exigences intellectuelles de chaque discipline. C'est la condition essentielle de la réussite, et donc des choix d'orientation liés à des goûts et projets construits à l'école, contre les représentations et les hiérarchies symboliques.</i></p>
<p>3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'actualité. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.</p>	<p>3.3. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d'autant plus d'actualité compte-tenu de l'accentuation croissante des déséquilibres entre celles-ci. Il est percuté par l'accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries. Il est nécessaire de réaffirmer le sens, les apports et les spécificités des séries.</p>
<p>3.4. Dans ce cadre se pose la question de l'avenir de la voie technologique. Le risque est grand de voir ces séries, notamment STI2D et STMG, perdre dans un futur proche leurs spécialités, d'avoir ainsi des formations en décalage avec les champs technologiques, encore moins attractives et qui s'effaceraient progressivement.</p> <p>Contre ces évolutions demande, dans le secteur industriel, un centrage sur les</p>	

<p>spécialités, un enseignement transversal qui leur soit adossé et les projets évalués sur des compétences techniques propres à chacune des spécialités ; pour la série éco-gestion, l’abandon de l’enseignement de sciences de gestion en Première au profit d’enseignements ouvrant sur les spécialités et des activités centrées sur ces spécialités ; pour STL, ST2S, STD2A, Hôtellerie, TMD, de les conforter dans leurs spécificités.</p>	
<p>Classes préparatoires aux grandes écoles</p>	
<p>3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s’élaborer au niveau du ministère, les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.</p>	<p>3.5. En CPGE, la carte de formation doit continuer à s’élaborer au niveau du ministère avec le souci de préserver les petites CPGE de province, les programmes et horaires doivent rester cadrés nationalement. La pression des rectorats sur les effectifs doit cesser, 48 élèves par classe est un maximum.</p>
<p>3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l’élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L’informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des</p>	<p>3.6. Les enseignants du post-bac ne doivent pas être écartés de l’élaboration des conventions lycées - universités prévues par la loi dans le cadre de la découverte des parcours universitaires dans le cadre de l’orientation. Les échanges de service entre lycée et université doivent se faire sur la base du volontariat. L’informatique doit être reconnue comme discipline et enseignée par des enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l’année. Le ministère doit accélérer la création de postes d’informatique.</p>

enseignants spécifiques, avec un enseignement à horaire hebdomadaire sur toute l'année. Le ministère doit accélérer la création de postes d'informatique.	
3.7. Le développement des classes ATS nécessite des moyens dédiés et sans concurrence avec les CPGE en deux ans.	
Brevets de techniciens supérieurs	
3.8. Les BTS sont des diplômes marqueurs de qualification professionnelle. Ils permettent également à de plus en plus de jeunes de poursuivre des études en licences professionnelles ou en grandes écoles. De par la demande sociale, les difficultés sur le marché du travail, la réforme de la voie professionnelle, un nombre croissant de bacheliers professionnels tente d'y poursuivre leurs études sous statut d'étudiant ou d'apprenti. Leur réussite est très faible, autour de 25 %.	
3.9. Il est nécessaire d'élaborer des parcours permettant d'améliorer la réussite des bacs pro en BTS. Ces dispositifs peuvent aller d'aides	

<p>ponctuelles en première année de STS à une année propédeutique au BTS. Il convient que les jeunes soient associés au choix du dispositif en fonction de leurs acquis en fin de Terminale professionnelle. Les moyens doivent être disponibles afin que tout jeune puisse entrer dans le dispositif de son choix. Un parcours imposé et mal compris serait contre-productif.</p>	
<p>Apprentissage</p>	
<p>3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d'apprentissage. Le système d'heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, semble le plus adéquat.</p>	<p>3.10. Nos mandats sur le développement de l'apprentissage restent valides. <i>Le Snes, avec la FSU, s'oppose à la volonté affichée de certains présidents de région de développer l'apprentissage au détriment de la formation initiale. Il s'oppose également aux parcours et publics mixés, et à la volonté de réintroduire l'apprentissage à 14 ans.</i> <i>La formation initiale doit conduire au diplôme, à la qualification et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes. La formation tout au long de la vie, prenant le relais dès la sortie du système scolaire, ne doit pas être un prétexte à brader la formation initiale. Les missions du service public de l'Éducation et de la formation tout au long de la vie (EFTLV) sont multiples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>aux jeunes sortis sans qualification, l'EFTLV permet de reprendre une formation ouvrant l'accès à un diplôme dès qu'ils en ont la nécessité ou la possibilité. Elle ne doit pas être prétexte à sortir des jeunes du système en invoquant une formation différée mais leur offrir la possibilité de se qualifier ou se requalifier à tout moment sous la forme la mieux adaptée à leur souhait et à leur situation, temps plein ou alternance, apprentissage ou statut scolaire, éducation récurrente ou selon des modalités plus souples que l'Éducation nationale doit mettre en place. Elle constitue un outil au service de leur insertion sociale et professionnelle ;</i> • <i>à l'ensemble des salariés dans l'emploi ou non, elle doit offrir la possibilité d'accéder à une formation de leur choix, personnelle ou professionnelle.</i> <p><i>L'EFTLV doit rendre effectif le droit à la formation et chacun doit pouvoir progresser au moins d'un niveau de qualification au cours de sa vie. Le service public doit y tenir sa place avec les</i></p>

	<p><i>GRETA et le CNED. Les GRETA doivent continuer à répondre aux besoins des publics les plus en difficulté, en proposant des formations de qualité, jusqu’à la qualification et au diplôme, sur l’ensemble du territoire. La nécessité de fonctionner sur fonds propres ne doit se faire ni au détriment de cette qualité ni sur le dos des personnels. La carte des Greta doit être discutée et décidée avec les représentants des personnels. C’est la garantie d’une offre de formation continue transparente et de qualité pour tous. Comme pour le second degré, le CNED répond également à ces besoins et offre notamment des sessions de préparation à des concours administratifs sur l’ensemble du territoire »</i></p> <p>Mais il convient de penser au statut des enseignants titulaires qui interviennent dans les sections d’apprentissage. Le système d’heures gagées, comme pour la formation des adultes en GRETA, semble le plus adéquat.</p>
<p>3.11. Le gouvernement veut développer l’apprentissage notamment en permettant aux CFA d’ouvrir des formations préparant aux titres du ministère du travail. Ainsi des jeunes en formation initiale pourraient se voir proposer une formation professionnelle (normalement réservée aux adultes) qui ne comporte pas d’enseignements généraux. Le SNES-FSU refuse cette évolution et exige que la formation initiale des jeunes, quel que soit leur statut (élève, étudiant ou apprenti), débouche sur un diplôme, seul garant d’une formation alliant culture commune et formation professionnelle pour les diplômés permettant l’insertion professionnelle.</p>	

Fiche 4	
4.1. La formation initiale doit conduire à un diplôme garant d'une insertion professionnelle et sociale pour tous les jeunes.	
4.2. En termes de besoins économiques, mais également de demande sociale, la nécessité de développer la formation des citoyen-nes et des salarié-es au-delà de cette formation initiale est de plus en plus prégnante.	
4.3. Ce développement doit correspondre à une amplification du service public de formation continue des adultes, et ne doit pas être le moyen pour le marché de développer ses officines ou le prétexte d'en rabattre sur la formation initiale.	
4.4. Pour les jeunes qui quittent le système éducatif sans qualification, l'Éducation nationale doit, en partenariat avec d'autres services publics, proposer des parcours de formation spécifiques leur permettant d'obtenir un diplôme ou un titre. Le rôle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), renouvelée,	

<p>doit être réaffirmé, et ses moyens abondés.</p>	
<p>4.5. Pour les salariés et les demandeurs d'emploi, les structures publiques doivent être en mesure de proposer des formations leur permettant d'élever leur qualification professionnelle. En ce qui nous concerne, les GRETA sont la structure en capacité de relever ce défi.</p>	
<p>4.6. Les missions de la MLDS et des GRETA doivent être développées. Cela impose des moyens sous forme de titularisation et de recrutement de personnels, mais aussi la possibilité de partager des services entre formation initiale, insertion, formation continue et validation des acquis.</p>	
<p>4.7. L'Éducation nationale doit pouvoir définir les schémas et les cartes de formation dès lors qu'ils s'adressent à des publics spécifiques (jeunes, salariés en reconversion, demandeurs d'emploi...) afin de sortir ces formations du marché. L'initiative de certaines Régions de construire un Service public d'intérêt général (sous forme de SSIG, Service social d'intérêt général, ou autre) sur ces questions doit être développée.</p>	

Fiche 5	
Une école exclusive ?	
<p>5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques, l'égalité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire.</p>	<p>5.1. Les termes d'inclusion et d'école inclusive, issus de la loi de 2005 instaurant le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap, s'appliquent aujourd'hui aussi aux élèves allophones, aux enfants du voyage, à la difficulté scolaire, aux divers troubles... Cette catégorisation des élèves s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils s'adaptent et différencient leurs pratiques alors que les conditions favorables à la réussite de l'inclusion ne sont pas réunies, l'égalité des élèves devant se traduire, selon le ministère, par un égal accès à la classe ordinaire selon la vision erronée du ministère.</p> <p>Pour le Snes, l'inclusion généralisée et contrainte dans les conditions actuelles de fonctionnement des collèges et lycées ne constitue pas une avancée dans la construction d'une École commune et démocratique. Au contraire, sa mise en œuvre -en lien avec la réforme du collège- pourrait encore creuser les inégalités sociales à l'École et compromettre l'idée même, chez les personnels confrontés à des difficultés de gestion de classe de plus en plus insurmontables, d'éducabilité de tous les élèves.</p>
<p>5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou</p>	<p>5.2. Pour la SNES-FSU, une école inclusive vise à scolariser et assurer la réussite de l'ensemble des élèves, ce qui suppose de créer les conditions de sa mise en œuvre effective. Ce peut être dans la classe ordinaire, mais aussi à l'aide de structures et de dispositifs ambitieux, permettant de faire face aux difficultés rencontrées. L'inclusion peut revêtir des formes diverses, individuelle ou collective, dans des structures ou dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé... Mais toujours dans le cadre d'un travail effectué en cohérence avec les structures existantes, en dépit de quoi l'inclusion posée comme un dogme est nocive pour les élèves.</p>

dispositifs en établissements scolaires, en unités d'enseignement en établissement spécialisé...	
5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.	5.3. Dans tous les cas, des moyens et de la formation sont nécessaires, faute de quoi l'inclusion est un leurre.
5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions. Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.	5.4. Le ministère souhaitait transformer la structure SEGPA en un dispositif d'inclusion dans la classe ordinaire. <i>Si</i> L'action du SNES et de la FSU a permis le maintien dans les textes de la structure à 4 divisions, <i>l'alignement des grilles horaires Segpa sur celles du collège, ainsi que le financement des groupes sur la « dotation à disposition » (ou « marge d'autonomie) du collège, dépossèdent de la structure Segpa de moyens fléchés, ce qui compromet son existence à brève échéance. Depuis 2013, les expérimentations de sixièmes « inclusives » ont pourtant montré leur inefficacité pédagogique en terme de prise en en charge des élèves en difficultés graves et persistantes, et leur nocivité en favorisant l'intervention de personnels du premier degré au collège et menaçant à terme des postes de PLC tout en faisant augmenter les effectifs des classes ordinaires.</i> Les mandats du SNES-FSU sur les SEGPA restent d'actualité.
5.5. Une école inclusive se doit de proposer et développer des poursuites d'études pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur parcours ; actuellement, ce n'est pas le cas pour nombre d'élèves sortant d'ULIS ou d'EREA. Développer des voies de formation qualifiante et diplômante pour toutes et tous est une nécessité.	

5.6. Nos mandats sur la scolarisation des élèves en situation de handicap restent d'actualité (Congrès de Marseille, fiche 13).

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne aux élèves handicapés droit à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de leur domicile, dans le cadre d'un PPS. La loi de refondation de l'École renforce cette volonté d'inclusion. Au cours de l'année 2012-2013, 89 100 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré, 71 % en classe ordinaire et 29 % en ULIS (source : ministère). Le SNES constate que cette scolarisation représente un enrichissement pour la communauté éducative, mais se fait en général dans des conditions qui ne favorisent pas la réussite de ces élèves.

Les personnels sont souvent mis en détresse, faute de pouvoir prendre en charge des situations humaines et sociales difficiles sans formation spécifique ni accompagnement, et dans des classes chargées.

13.2.

Pour réussir l'inclusion, l'Éducation nationale doit être en mesure de mettre en œuvre les décisions de la MDPH d'orienter les élèves en situation de handicap vers les structures qui leur conviennent, en prenant en compte leur projet de vie sociale et professionnelle, et cela partout sur le territoire : milieu ordinaire (dont les SEGPA, qui ne doivent pas être remises en cause), ULIS, EREA.

Elle doit aussi assurer la scolarisation des jeunes pris en charge par les établissements médico-sociaux (IME, ITEP, hôpitaux de jour...). Les partenariats avec les structures médico-sociales d'aide et d'appui (SESSAD, CMPP) sont à renforcer dans le respect des missions et prérogatives de chacun.

13.3.

Pour réussir l'inclusion, le SNES-FSU demande, comme le code de l'éducation (L 112-1) le précise, que « l'État met[te] en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés », y compris dans les établissements français de l'étranger. Les temps d'inclusion ne permettent pas à tous les élèves de suivre la totalité des apprentissages. Après l'accès à la scolarisation, c'est l'accès à la totalité des apprentissages qu'il faut garantir, dans les limites imposées par le handicap. Il est indispensable de définir le parcours scolaire de ces élèves en étroite collaboration avec les CO-Psy et les familles.

Les établissements doivent être accessibles et au besoin dotés de matériel spécifique. Une formation à la prise en charge des élèves en situation de handicap doit être dispensée à tous les nouveaux étudiants des ESPE et être accessible, au sein de l'Éducation nationale, aux personnels en exercice, antérieurement à l'accueil éventuel d'élèves en situation de handicap dans leurs établissements.

	<p><i>Cette formation peut déboucher sur la validation du 2CA-SH.</i></p> <p>13.4. <i>Les moyens accordés à l'équipe pluriprofessionnelle doivent tenir compte de la charge de travail supplémentaire liée à la mise en place des PPS et au suivi des élèves en situation de handicap. Pour les enseignants, ils doivent être identifiés dans la DHG. Les ULIS doivent être prise en compte dans la dotation des équipes éducatives (CPE, assistant d'éducation, AVS...) et des CIO.</i></p> <p>13.5. <i>Le SNES demande par ailleurs que les classes ordinaires accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers voient leurs effectifs limités de façon à permettre aux enseignants de leur consacrer l'attention nécessaire. Les élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une double inscription dans leur dispositif et dans leur classe d'accueil, de façon à être décomptés dans les effectifs des établissements ordinaires qui les reçoivent. En l'état actuel, les personnels ne sont pas matériellement en mesure d'adapter leurs pratiques à chacun des élèves qui leur sont confiés et ne sauraient subir d'injonction en ce sens.</i></p> <p>13.6. <i>Le nombre d'élèves en situation de handicap pris en charge diminue du collège à l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU demande que les dispositifs puissent être poursuivis dans les classes post-bac (Marseille)</i></p>
<p>Fiche 6</p>	
<p>Hétérogénéité et différenciation-diversification</p>	
<p>6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes</p>	<p>6.1. L'hétérogénéité des classes s'est amplifiée considérablement ces dernières années. <i>Les inégalités en termes d'acquis scolaires sont si ancrées dès l'entrée en sixième qu'elles compromettent déjà le devenir scolaire d'une partie des collégiens, en particulier ceux issus des milieux populaires, qui sont les premiers à pâtir de l'échec des apprentissages initiaux, lui-même générateur d'un désintérêt pour l'École, voire d'un rejet total dégradant le climat scolaire.</i> et sa La gestion de cette <i>hétérogénéité, qui est corrélée à l'origine sociale des élèves,</i> est renvoyée de plus en plus aux</p>

<p>chargées.</p>	<p>enseignants qui doivent se débrouiller seuls pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées de plus en plus surchargées. Avec la FSU, le Snes doit mener une réflexion globale sur les causes de l'échec scolaire de masse que l'Institution a renoncé à combattre, préférant se dédouaner sur la profession et le « local », au travers des politiques du socle commun qui orientent aujourd'hui les notions d'autonomie, de compétences, de différenciation et de diversification. C'est une condition indispensable à la légitimation de nos mandats sur la construction d'une École commune pour la réussite de tous les élèves, dans le cadre d'une scolarité obligatoire à porter à 18 ans.</p>
<p>6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires.</p>	<p>6.2. Les établissements ont fait face à la gestion de l'hétérogénéité de différentes manières : classes de niveau déguisées (CNESCO, 2015), dispositifs maison, dispositifs d'aide dont PPRE... Or, ces formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les inégalités et n'ont que peu d'efficacité pour les élèves les plus fragiles. Des dispositifs tels que l'AP, dans le cadre d'une autonomie de gestion locale de moyens contraints, fragilisent les enseignements disciplinaires sauf si une grille horaire nationale les rattache à la discipline et à la classe Une aide personnalisée efficace nécessite des moyens fléchés qui ne viennent pas en déduction des horaires disciplinaires, et ne peut s'envisager que dans des effectifs réduits, en prolongement du groupe-classe de l'enseignant concerné.</p>
<p>6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole</p>	<p>6.3. Mettre en place une différenciation assignant des contenus et des objectifs différents aux élèves serait contre-productive contre-productif. Cette logique libérale qui prône l'adaptation des finalités de formation pour chaque élève en fonction de « ses talents et de ses goûts » isole l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités. A ce titre, le SNES rejette la notion de parcours, forme d'individualisation de la formation au détriment des enseignements communs disciplinaires, et qui peut se révéler discriminatoire à l'égard des élèves les plus éloignés de l'école.</p>

<p>l'individu, le rendant seul responsable de sa réussite, de ses difficultés et échecs, et accroît les inégalités.</p>	
<p>6.4. L'objectif de démocratisation suppose une même ambition pour tous les élèves. Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux.</p>	<p>L'objectif de démocratisation suppose une même ambition <i>une même ambition</i> pour tous les élèves <i>à hauteur de la vision émancipatrice que nous portons pour l'École</i> <i>Il est conditionné un effort drastique du système éducatif pour enfin offrir à l'enseignant les conditions pour travailler, dans la classe et sous sa responsabilité, à l'appropriation et à la conceptualisation des savoirs. Cela passe par une réduction des effectifs par classe notamment (20 élèves maximum dans les collèges de l'éducation prioritaire, 24 en collège ordinaire, 25 en seconde). Il repose ensuite sur la mise en œuvre d'une pédagogie de la réussite pour tous, fondée sur l'éducabilité de tous les élèves qui doit présider à toute diversification des modalités d'apprentissages, à concevoir avec le souci du même niveau d'exigence pour les élèves de cadres et ceux des milieux populaires.</i> Dans ce cadre, Pour le SNES-FSU il est nécessaire de diversifier les <i>la nécessaire diversification des situations d'apprentissage, les et des pratiques pédagogiques, en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant éventuellement sur le collectif, doit être à l'initiative des enseignants, concepteurs de leurs métiers concepteurs, et seuls en mesure de juger des pratiques pédagogiques nécessaires et à adapter en fonction des classes qu'ils connaissent et notamment sur la coopération entre élèves afin que chacun puisse s'insérer dans un parcours de réussite visant à</i> <i>Pour le Snes, c'est l'effet conjugué d'enseignements disciplinaires conduits avec exigence et de conditions propices à la prise en charge des élèves les plus éloignés des savoirs scolaires qui rend possible</i> la réalisation d'objectifs communs et ambitieux. <i>Cette pédagogie de la réussite de tous doit se déployer en classe, sous la responsabilité directe de l'enseignant, car c'est là que se joue la compréhension et la conceptualisation des savoirs. Cette pédagogie ne peut s'accommoder d'aucune forme de délégation des apprentissages dans le cadre familial (classes dite inversée) ou aux élèves eux-mêmes (au nom de la coopération), sous peine de creuser encore plus les inégalités.</i> <i>Elle s'oppose finalement à une « pédagogie de classe », qui conduit à différencier les dispositifs pédagogiques et les exigences en fonction du niveau des élèves qui, les recherches en sociologie de l'éducation le démontrent régulièrement, sont fortement corrélées à l'origine sociale.</i></p>

Fiche 7	
Contenus, programmes, pratiques	
<p>7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. De nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2).</p>	<p>7.1. Le SNES-FSU demande que le ministère renonce à la mise en œuvre des nouveaux programmes sur les quatre années du collège à la rentrée 2016 et que des repères annuels soient définis pour tous les programmes. Il est attaché et continuera à défendre la notion de programme national, ce qui implique des contenus et des horaires nationaux. La logique curriculaire développée par le CSP a justifié la publication de nouveaux programmes ou référentiels ont été publiés : EMC, histoire des arts, EMI, parcours, censés être mis en œuvre en lien avec les enseignements, alors qu'en réalité ils risquent de minorer l'apport des disciplines dans les apprentissages, de les mettre en concurrence avec des dispositifs périscolaires et/ou extra-scolaire et d'encourager l'adaptation locale des programmes. Cela ne peut être que source accrue d'inégalités face à l'acquisition des connaissances et au diplôme. Les parcours ainsi constitués sont en outre un nouveau cheval de Troie de l'enseignement par compétences et de la suppression des diplômes nationaux. Le SNES-FSU accompagnera les collègues face aux prescriptions les concernant (voir 12.2). Les programmes disciplinaires ne doivent pas porter atteinte à la liberté pédagogique des enseignants, et s'abstenir de promouvoir une pédagogie officielle.</p>
<p>7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent (1) contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente</p>	<p>7.2. La citoyenneté est régulièrement instrumentalisée pour servir des projets politiques à court terme. Chaque jeune serait inscrit dans un parcours citoyen, de l'école jusqu'à 25 ans, avec obligation de valider plusieurs « engagements ». L'EMC et le parcours citoyen doivent être ancrés dans les contenus disciplinaires pour contribuer à la formation de citoyens critiques et non vouloir normer les comportements, ni rendre obligatoire l'engagement. Le livret citoyen présente des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'insérer les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. Le SNES-FSU est opposé à tout livret de compétences et à tout ce qui relève de l'évaluation de la personnalité ou des activités en dehors de l'école : l'externalisation est nuisible à l'égalité entre les élèves. Ainsi, La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.</p>

<p>des risques et ne peut être le pis-aller d'une véritable politique éducative. Il est nécessaire d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La participation à des associations ne peut donner lieu à validation sur le plan scolaire, au risque de dérives ou problèmes de critères sur le choix de celles-ci.</p>	
<p>7.3. Les « éducations à... » peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique. Interdisciplinarité</p>	<p>7.3. Les « éducations à... » <i>pourraient être des éléments importants de la construction de citoyen-nes éclairé-es et émancipé-es, si :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-a- leurs orientations n'étaient pas prédéterminées et indexées à l'idéologie dominante (ex. écologie vs développement durable)</i> <i>-b- leurs attendus éducatifs n'étaient pas aussi prescriptifs (ex. 10 fruits et légumes/ jour >> 5 fruits ou légumes/ jours >> ??)</i> <i>-c- leurs contenus étaient ancrés dans les savoirs et leurs notions intégrées dans les programmes disciplinaires</i> <i>-d- leur enseignement privilégiait l'argumentation et le débat critique</i> <i>-e- leurs temps d'étude permettaient une réelle coopération entre collègues d'une part et entre apprenants d'autre part.</i> <p><i>En l'état actuel des choses, le SNES ne saurait en cautionner la poursuite voire l'inflation dans les nouveaux programmes d'enseignements !</i></p> <p>peuvent conduire à plaquer une norme sociale sur l'École aux dépens de la réflexion. Il faut favoriser l'entrée par des problématiques, sans rechercher nécessairement la « bonne solution » ou le « bon comportement », en faire un outil de prise en compte de la complexité des enjeux et des acteurs, de l'éducation au discernement, à l'esprit critique.</p>

<p>7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe.</p>	<p>7.4. Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Par l'abrogation de l'arrêté du 19 mai 2015 et de ses annexes, le Snés-FSU entend remettre en cause ces dispositifs rejetés par l'ensemble de la profession. Ils peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté, qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » et non sur les questionnements portés par plusieurs disciplines sur un objet. Or, ces questionnements sont indispensables pour permettre aux élèves d'accéder à une pensée complexe. S'ils peuvent être faire l'objet de travaux transversaux -interdisciplinaires-, ils peuvent aussi être abordés au sein des disciplines scolaires, chacune faisant appel à des savoirs issus de plusieurs disciplines universitaires, en évolution permanente.</p>
<p>7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.</p>	<p>7.5. Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un outil utile indispensable pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation et non un conditionnement hors temps de service des enseignants et pré-suppose de leur part une maîtrise suffisante des savoirs de références disciplinaires. Pour le SNES-FSU, il ne s'agit pas d'une « interdisciplinarité de dispositifs », de type TPE, IDD, EPI.</p>
<p>7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines</p>	<p>7.6. Des problématiques communes ou objets communs à plusieurs disciplines devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique</p>

<p>devraient faire partie des programmes et pourraient être pris en charge par plusieurs disciplines. Une seule problématique (ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.</p>	<p>(ou objet commun) interdisciplinaire par an serait travaillée en Quatrième et Troisième, dans le cadre de deux ou trois disciplines, et, si les collègues le souhaitent, en co-interventions. Ce travail doit être progressif en collège et pourrait s'effectuer en Troisième avec les professeurs documentalistes dans le cadre d'un horaire dédié (voir notre mandat de 2014) et en lien avec l'EMI.</p> <p><i>Des objets études peuvent faire l'objet de travaux interdisciplinaires si les équipes pédagogiques le souhaitent et bénéficient d'un temps de concertation inclus dans le service. Ils ne peuvent à eux seuls constituer, en dehors des programmes, des outils de cohérence des savoirs enseignés. C'est aux enseignants volontaires, de déterminer les problématiques et objets d'étude à dégager dans une interdisciplinarité qui ne peut être figée dans une grille horaire, et qui ne doit pas faire l'objet d'un pilotage par l'évaluation.</i></p> <p><i>Des travaux collectifs entre élèves peuvent permettre d'appréhender certaines notions. Ils peuvent aussi développer des capacités et des connaissances pour la réussite des jeunes. Cela peut se faire au sein d'une discipline ou parfois de façon interdisciplinaire sur la base du volontariat.</i></p> <p><i>Mais outre que cette modalité pédagogique n'est pas une formule magique pour assurer la réussite des apprentissages, ni pour créer « du collectif », et qu'elle peut même contribuer à leurrer les élèves en difficultés, elle doit relever de la stricte liberté pédagogique des enseignants.</i></p>
<p>7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain, cette ambition impose de</p>	<p>7.7. Le congrès de Marseille a ouvert un mandat d'étude sur l'« enseignement technologique pour tous les élèves de Seconde générale et technologique ». Considérer la technologie comme une discipline à part entière dans la culture commune impose de la repenser différemment de la technologie trop industrielle du collège et utilisée comme discipline d'orientation. La culture technologique <i>doit</i> devra brasser l'ensemble des champs technologiques dont la compréhension est nécessaire au citoyen de demain; <i>Cette discipline, à part entière au collège, doit s'appuyer sur des champs professionnelles dans le cadre de la culture commune. Elle doit permettre la mise en activité et en situation de réalisations concrètes. Le SNES – FSU récuse donc l'EIST ou tout autre regroupement de la technologie avec les sciences.</i> cette ambition impose de repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.</p>

<p>repenser la technologie au collège et d'envisager une option pour tous les lycéens. Cette nouvelle discipline imposerait un recrutement d'enseignants de cette spécialité.</p>	
<p>Fiche 8</p>	
<p>Évaluation</p>	
<p>8.1. Nos mandats sur l'évaluation des élèves dans la classe restent d'actualité (congrès de Marseille, fiche 7).</p>	<p>Évaluation formative, sommative, certificative ; évaluation des élèves, des enseignants, des établissements, du système ; gestion des flux et orientation ; avec note, sans note, par compétences ; évaluation certificative en contrôle ponctuel, en contrôle en cours de formation, en contrôle terminal... L'évaluation des élèves interpelle l'acte d'apprendre et l'acte d'enseigner. Elle est un outil pédagogique et non une fin en soi. Sa place dans le travail de la classe doit être repensée</p> <p>Or l'évaluation des politiques publiques, le pilotage par la performance et la mise en concurrence, l'avancée vers la contractualisation ont amené l'institution à rechercher dans l'évaluation des élèves des indicateurs chiffrés susceptibles de comparaison, les chefs d'établissement s'en emparant pour lui faire jouer un rôle dans le management et le pilotage des établissements. Les injonctions se multiplient sur les enseignants, provoquant de la souffrance professionnelle. Il peut y avoir des dérives s'apparentant à de la tricherie ou à de la falsification de résultats (désinscription d'élèves au brevet, intervention lors de l'épreuve d'histoire des arts en collège ou sur les notes en ECA en LV...). Le risque en est un manque de sincérité dans les évaluations, dont les conséquences seraient fortes pour les familles, les poursuites d'études, voire les employeurs. Cela doit cesser sans délai</p> <p>La liberté pédagogique des enseignants concernant les modes d'évaluation des élèves en classe doit être respectée. Ils doivent par exemple garder l'initiative sur l'organisation des devoirs communs. La formation initiale et continue doit permettre aux enseignants de réfléchir aux différents types d'évaluation possibles, à leurs implications en termes de pratiques de classe, afin de leur permettre de faire des choix éclairés, non comme un formatage institutionnel par les « bonnes pratiques », mais comme enjeu de débats et de controverses de métier</p>

	(Marseille)
<p>8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, - l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire. En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite. Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides.</p>	<p>8.2. Sous couvert de simplification et de transparence, les nouvelles dispositions concernant l'évaluation des élèves vont générer du travail supplémentaire pour les personnels, sans aucune efficacité pédagogique. Si l'évaluation binaire acquis/non acquis du LPC est abandonnée, ce qui est positif, l'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième est illisible et peu opératoire.</p> <p><i>Le Snes luttera contre la volonté ministérielle d'imposer un livret scolaire unique numérique, fruit d'une volonté de piloter les pratiques professionnelles, via la communication numérique avec les parents. Loin de toute réflexion sur les relations entre la démocratisation de l'enseignement - c'est-à-dire la réussite de tous les élèves - et les pratiques d'évaluation, il s'agit avant tout d'obliger les professeurs à rendre des comptes, sans véritable profit pour les familles.</i></p> <p>En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite. <i>Cela traduit la volonté ministérielle, en cohérence avec les textes de la réforme du collège, de privilégier la notion de socle et de compétences au détriment de celle de culture commune à laquelle contribuent toutes les disciplines, loin de l'ambition égalitaire qui a présidé à la rédaction de la Loi de Refondation du 8 juillet 2013.</i></p> <p>Nos mandats du congrès de 2014 sur le DNB restent valides <i>et sont contraires à l'adossement du nouveau DNB au nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par le biais d'une validation impérative de sa maîtrise pour l'attribution du diplôme.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU est attaché la structuration en disciplines scolaires des savoirs enseignés, incompatible avec toute épreuve finale d'examen qui mêlerait ces disciplines . Il demande que chaque discipline qui dispose d'un horaire dédié soit évaluée dans le cadre du DNB d'une façon ou d'une autre.</i></p>
<p>8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes</p>	<p>8.3. Nos mandats pour un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes sont toujours d'actualité. La possibilité pour un élève qui a échoué au baccalauréat de conserver ses notes supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement, et casse la cohérence des enseignements <i>et peut le pénaliser pour ses études futures.</i> Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les</p>

<p>supérieures à 10 le prive d'une opportunité de progrès lors de son doublement et casse la cohérence des enseignements. Actuellement, il peut en effet se voir proposer des « modalités adaptées » (dispenses de cours essentiellement) et ne repasse que les épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.</p>	<p>épreuves dont il n'a pas conservé la note. Le SNES-FSU demande le maintien de l'obligation de repasser toutes les épreuves après un échec au baccalauréat, assorti de la possibilité de choisir la meilleure des deux notes.</p>
<p>Fiche 9</p>	
<p>9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).</p>	<p>9.1. Suite au mandat d'étude donné au congrès de Marseille, le SNES-FSU affirme la nécessité d'une réflexion ministérielle globale sur l'informatique et le numérique au lieu de saupoudrage et empilements au gré des besoins, des modes ou au nom de l'innovation : contenus d'enseignements (programmes 2016 de mathématiques et technologie, ISN, ICN, EMI...), expérimentations (collèges connectés, tablettes...).</p> <p>Les labels « collège connectés » ou l'équipement en tablettes ne sont pour les collectivités territoriales que des dispositifs de communication qui ne servent en rien l'intérêt des élèves et vont à l'encontre des besoins des enseignants.</p> <p><i>Le Snes exige que les personnels soient impliqués dans le choix des modalités d'installation, de maintenance et de formation concernant les matériels informatiques. Les solutions logicielles libres doivent être privilégiées, y compris pour les outils administratifs, et doivent faire l'objet d'une politique volontariste.</i></p> <p><i>Le Snes demande la création de poste d'OP « informatique » au sein des établissements en plus des UTIL.</i></p>

<p>9.2. L'urgence est à une réflexion sur la formation informatique et numérique de toutes et tous, interrogeant les contenus et pratiques d'enseignement des disciplines au collège et dans les différentes séries du lycée, ainsi que les outils et équipements nécessaires à cette formation.</p>	
<p>9.3. La formation initiale et continue des enseignants de toutes les disciplines doit intégrer l'informatique et le numérique, dans une approche en lien avec les sciences humaines, les mathématiques, la technologie.</p>	
<p>9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.</p>	<p>9.4. Transformer le CAPES de mathématiques en mathématiques-informatique n'est pas anodin car cela transforme la conception de cette discipline scolaire. Ce n'est pas une solution. La question de la création de concours de recrutement de professeurs d'informatique se pose, notamment pour les formations post-bac.</p> <p><i>En prolongement de l'enseignement de l'informatique, les professeurs documentalistes doivent avoir les moyens d'offrir aux élèves, avec égalité de traitement, une culture informationnelle qui leur permette de répondre aux attendus scolaires (connaissances des ressources informationnelles maîtrise des processus d'information, recul critique sur l'information, responsabilité légale et éthique relative à l'usage de l'information).</i></p>
	<p><i>9.5 : L'école doit être le premier lieu de réduction de la fracture numérique qui discrimine certaines populations de notre société dès le plus jeune âge.</i></p>
<p>Fiche 10</p>	

Service public d'éducation et territoires	
<p>10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé.</p> <p>La ségrégation sociale et scolaire est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNESCO, 2015.)</p>	<p>10.1. Les politiques de décentralisation et d'autonomie à l'œuvre depuis plus de 10 ans génèrent inégalités et concurrence entre les établissements <i>et les territoires</i>. Elles induisent une ségrégation des élèves, entre les établissements mais aussi en leur sein, chacun cherchant à préserver une certaine attractivité pour maintenir de la mixité sociale ou scolaire <i>à l'École, alors même que cette recherche d'attractivité produit finalement des distorsions d'offre de formation entre les EPLE qui pérennisent des inégalités de condition de scolarisation</i>. L'enseignement privé profite largement de ces politiques, les familles cherchant à protéger leurs enfants d'établissements dont elles estiment le climat dégradé.</p> <p>La ségrégation sociale et scolaire <i>a pour corollaire</i> est bien supérieure à la ségrégation résidentielle. Elle a des effets délétères en particulier sur <i>compromet gravement</i> la réussite des élèves en difficulté, et sur le climat dans les établissements (cohésion, citoyenneté, adhésion à l'institution). (CNESCO, 2015.)</p>
<p>10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves. Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des indicateurs transparents. Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé</p>	<p>10.2. Le SNES-FSU demande que la mixité sociale et scolaire soit un objectif systématique des procédures d'affectation des élèves, <i>ce qui est incompatible avec l'assouplissement de la carte scolaire décrété en 2007, et maintenu depuis</i>. Pour ces raisons, il condamne <i>la procédure automatisée des affectations Affelnet qui repose sur les choix des familles et non sur la sectorisation, et consacre les hiérarchies entre établissements qui sont à l'origine des logiques concurrentielles et de l'accroissement des inégalités de scolarisation</i>.</p> <p><i>Si la lutte contre les inégalités sociales à l'École</i> Ceci nécessite un appareil statistique fiable, et des</p>

<p>pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ?</p>	<p>indicateurs transparents <i>sur la composition sociale des établissements, elle ne peut être efficiente sans évolution de la sectorisation (conception des secteurs, de leur délimitation, de leur composition sociale en lien avec l'espace urbain), sans égalisation des offres de scolarisation et sans remettre en cause la concurrence de l'enseignement privé</i> Les élèves des collèges au recrutement actuellement défavorisé pourraient bénéficier d'un « bonus à l'orientation » en lycée. Faut-il envisager des quotas de boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ? <i>Dans les conditions actuelles, la mise en œuvre d'une forme de « discrimination positive » favorisant l'affectation d'élèves boursiers dans les établissements au recrutement privilégié ne remettrait pas en cause la hiérarchie des établissements, et risquerait de ne concerner que les élèves les plus performants des milieux populaires, pour aboutir à simple « mixité des élites ». En outre, les travaux de la recherche montrent que les élèves de milieux populaires ne suivent pas automatiquement une trajectoire scolaire réussie dans les établissements à fort niveau de sélectivité.</i></p>
<p>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité.</p>	<p>10.3. L'enseignement privé sous contrat doit être contraint aux mêmes objectifs de mixité. <i>Tant que l'enseignement privé sous contrat ne sera pas supprimé, il doit suivre les même règles d'affectation que le public.</i></p>
<p>10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoïsés, de façon à diversifier leur recrutement.</p>	<p>10.4. La construction d'établissements nouveaux doit prendre en charge ces paramètres. Il faut envisager de déplacer les collèges REP et REP+ les plus ghettoïsés, de façon à diversifier leur recrutement.</p>
<p>10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la</p>	<p>10.5. Les classes de niveau et autres groupes de besoin ne favorisent pas la réussite des élèves les plus fragiles. Les critères de constitution des classes et des groupes doivent être réfléchis collectivement de façon à limiter la ségrégation intra-établissement. <i>La constitution des classes doit être une déclinaison à l'échelle de l'EPL de la carte scolaire réfléchi en amont.</i></p>

ségrégation intra-établissement.	
10.6. De nombreux établissements ruraux sont menacés de fermeture. Au regard de la réussite de leurs élèves, et des contraintes matérielles pour les familles, cela ne se justifie pas. Le SNES mènera avec la FSU une réflexion sur ces collèges et lycées, incluant les questions des équipements, de l'internat, des personnels et de l'offre publique face au développement du privé.	
10.7. Nos mandats sur les temps scolaires restent d'actualité, ainsi que ceux sur les relations avec les parents.	(Marseille) La vie scolaire de l'élève est d'abord ce qui se passe en classe. Et pour mieux accompagner les élèves sur le plan individuel, la nécessité d'un suivi par l'équipe pédagogique, notamment le professeur principal, le CPE et les autres professionnels de l'équipe éducative, doit être rappelée. Sur le plan collectif, la gestion de la vie de classe doit être un axe éducatif au collège comme en lycée ; des heures consacrées à la régulation, à la prévention et à la concertation doivent être prévues et incluses dans le service des personnels concernés. Pour cela, ces temps de concertation et les heures de vie de classe doivent être intégrés à la DHG. Outre les opportunités d'amélioration de l'image de soi des élèves au travers d'activités variées, de prises d'initiatives et de responsabilités, le suivi des élèves dans tous les domaines de la vie scolaire est aussi l'occasion d'acquisitions pour les élèves transférables dans la classe Le rythme scolaire hebdomadaire doit articuler classe, temps d'étude et de détente, et favoriser le travail personnel dans des lieux adaptés avec des assistants d'éducation formés. Il faut en finir avec les études surchargées. L'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle pédagogique des CPE et des assistants d'éducation dans ce domaine en articulation avec les équipes enseignantes précisé. Les travaux de recherche sur les internats en sont une illustration et montrent en quoi leur organisation autour du travail scolaire favorise les réussite
Fiche 11	
Education prioritaire	

11.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.

(Marseille) Le SNES-FSU porte l'idée d'une relance ambitieuse de l'EP et réaffirme qu'elle ne saurait constituer une « école à part » : les écoles et les établissements qui en relèvent doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions. Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves, et d'enseignement et de travail pour les personnels.

Elle doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale, et d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée.

12.2.

Depuis 1981, l'éducation prioritaire a vécu un empilement de dispositifs sans politique cohérente, et menant à l'éclatement des objectifs pédagogiques. Depuis le milieu des années 2000, les écarts de réussite entre élèves de l'EP et hors EP se sont creusés. Dans le même temps, les conditions d'enseignement se sont dégradées : hausse des effectifs des classes, équipes pluriprofessionnelles incomplètes, etc. C'est le résultat des réformes menées depuis 2006 (label RAR, ÉCLAIR, etc.) et de l'assouplissement de la carte scolaire dans un contexte de crise sociale et économique. Ces réformes idéologiquement marquées ont dévoyé l'idée de l'EP et déstabilisé les établissements en relevant.

Le SNES et la FSU ont combattu ces réformes qui ont transformé l'EP en laboratoires de la déréglementation et du management, du contournement de toutes les règles statutaires et paritaires, avec recrutement par le principal et mise en concurrence des personnels, avec notamment des primes injustes attribuées de façon opaque. Le SNES-FSU a porté avec force ses analyses et ses propositions tout au long de la concertation engagée dès l'été 2012. Il a mis à disposition des personnels les outils pour qu'ils investissent les Assises à tous les niveaux.

12.3.

Le plan de refondation de l'EP affiche l'ambition de réduire les inégalités scolaires et de favoriser la réussite de tous les élèves. Si ce plan ne fait le choix ni de la délabellisation ni de la concentration de l'EP sur un petit nombre de réseaux et s'il reprend certaines demandes fortes des personnels, le SNES-FSU veillera à ce que sa mise en œuvre marque une rupture définitive avec les dérives des RAR puis des ÉCLAIR.

12.4.

Le SNES-FSU demande un label unique pour tous les établissements de l'EP. La définition de la nouvelle carte devra se fonder sur des critères nationaux, transparents et concertés pour déterminer tous les établissements qui sont confrontés à des difficultés sociales et scolaires. L'EP ne saurait concerner les seuls collèges et écoles ni les seules zones urbaines. Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle ; les zones rurales et les DROM qui présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et périurbains.

12.5.

Le SNES s'oppose à toute logique de contractualisation conditionnant les moyens des établissements à la réalisation d'objectifs, notamment dans les collectivités d'outre-mer quand le français n'est que la langue de scolarisation. Il propose de sortir de la logique du « tout ou rien » en établissant des critères permettant la modulation des moyens pédagogiques et éducatifs en proportion des indicateurs socio-économiques des établissements et non en fonction d'un « indice social unique » aux critères contestables et limités, avec une carte évolutive, en évitant les effets de seuil. Ces moyens doivent être garantis dans le temps de façon à pouvoir pérenniser les dispositifs pédagogiques.

12.6.

Faire accéder tous les élèves aux apprentissages demande des moyens considérablement abondés. Ils doivent permettre notamment

	<p><i>de baisser significativement les effectifs des classes pour ne pas dépasser 20 élèves en collège et 25 en lycée ; de mettre en place des travaux en groupes, des dispositifs de soutien, des options variées... lorsque les enseignants le souhaitent, de travailler en co-intervention. Le SNES-FSU réaffirme la nécessité d'équipes pédagogiques et pluriprofessionnelles complètes dans tous les établissements labellisés.</i></p> <p><i>12.7.</i></p> <p><i>Les personnels doivent bénéficier de décharges de services ou de conditions de travail attractives permettant de stabiliser les équipes et de prendre en charge le travail collectif. Le ministère reconnaît la difficulté de l'exercice du métier en EP en donnant aux collègues affectés dans les futurs REP+ une pondération de 1,1. Pour le SNES- FSU, il ne peut s'agir que d'une première étape. Son principe doit être étendu à tous les personnels de l'établissement dès 2014 puis généralisé à toute l'éducation prioritaire au-delà des seuls REP+.</i></p> <p><i>La pondération doit absolument permettre d'abaisser le temps de travail devant les élèves pour mieux les suivre, les aider, développer la liaison avec les familles, le travail d'équipe. Le SNES-FSU refuse qu'elle puisse mener à un alourdissement de la charge de travail, à une multiplication des réunions, à une intrusion toujours plus grande des chefs d'établissement dans les pratiques pédagogiques, ainsi qu'au maintien des pratiques managériales. À cet égard, il dénonce les conditions de mise en œuvre du dispositif REP+ telles qu'elles se déclinent dans certaines académies : pondérations non compensées en heures poste de façon suffisante, management agressif, pressions accrues sur les équipes et remise en cause de leurs choix pédagogiques... Les coordonnateurs par niveau, par discipline ou interdegrés prévus par le plan maintiennent le risque de création d'une hiérarchie intermédiaire. Pour le SNES-FSU, les personnels doivent être les maîtres d'œuvre de la définition et de la mise en place du travail en équipe.</i></p> <p><i>12.8.</i></p> <p><i>Les académies doivent mettre en œuvre des stages de formation, en lien avec des chercheurs, visant spécifiquement la grande difficulté scolaire, ainsi que le travail avec les parents. Elles encourageront les liens avec la recherche pédagogique, en offrant notamment des possibilités accrues de congés de formation. Formation initiale et formation continue doivent être relancées. L'accès à la formation continue doit être facilité, ouvrir sur les apports de la recherche et doit aussi pouvoir se dérouler sur site. Donner du temps aux personnels doit aussi permettre les échanges et la mise en commun de pratiques. La réponse à la difficulté de l'exercice par un plan de formation continue annoncé dans le cadre de la refondation de l'EP est positive. Il faut cependant que la formation réponde effectivement aux besoins des personnels et pour cela ils doivent être étroitement associés à la définition des contenus de formation.</i></p> <p><i>12.9.</i></p> <p><i>Les conditions d'accueil et d'encadrement des élèves, la mise en place d'activités éducatives doivent être renforcées grâce à des équipes de vie scolaire augmentées et stables. Les CO-Psy doivent être plus présents afin de renforcer le travail sur l'adaptation, le suivi, l'élaboration des projets</i></p>
<p>11.2. La refondation de l'EP dont le but affiché est de diminuer les écarts de réussite entre les élèves des établissements classés et les autres ne marque pas de rupture définitive avec les dérives constatées dans les ECLAIR.</p>	

<p>11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens, l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.</p>	<p>11.3. Le SNES-FSU continue de lutter pour une véritable relance de l'EP, plus que jamais nécessaire. Elle passe par une nouvelle carte de l'EP fondée sur les besoins, sans périmètre prédéfini. Cette carte doit reposer sur des critères nationaux objectifs, clairs, concertés et partagés permettant de prendre en compte les spécificités des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, une augmentation des moyens (20 élèves par classe maximum), l'extension de la pondération, des équipes pluri-professionnelles complètes, l'abandon de tout profilage de poste, une formation continue de qualité et qui réponde aux besoins des équipes, davantage de mixité sociale et scolaire.</p>
	<p><i>11.4 Dans les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire en particulier, la lutte effective contre les inégalités scolaires impose également la mise en cause d'un discours de renoncement pédagogique, postulant que les élèves des classes populaires ne sont pas tous « capables », et incitant ainsi les équipes à privilégier la « mise en activité », le jeu et la mise en œuvre des compétences au détriment de l'acquisition de savoirs ambitieux. Ces prescriptions pédagogiques (reprises par exemple le référentiel de l'éducation prioritaire) qui invite implicitement à s'accommoder des inégalités sociales à l'École, peuvent séduire des personnels mis dans l'incapacité de faire réussir leurs élèves. Le Snes, avec la FSU, développera une démarche de formation syndicale axée sur l'éducabilité de tous les élèves et les conditions nécessaires à leur réussite scolaire, dans tous les domaines (conditions d'apprentissage, exigence pédagogique, enjeux de la mixité sociale à l'École).</i></p>
<p>Fiche 12</p>	

Les personnels face aux prescriptions	
<p>12.1. Réforme du collège : à voir en congrès académiques et commission du congrès en fonction de l'actualité.</p>	<p><i>Le Snes dénonce :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le principe de globalisation horaire (sciences et enseignements artistiques en 6e). Un arrêté modificatif doit rétablir un horaire dédié pour chaque discipline, et plus globalement revenir à des grilles nationales fléchant systématiquement les horaires.</i> - <i>les pertes horaires disciplinaires (Français, maths, langues anciennes, LV, technologie...).</i> - <i>des dispositifs soi-disant nouveaux et les prescriptions pédagogiques qu'ils accompagnent (AP/EPI). Un arrêté modificatif doit conditionner leur mise en œuvre au volontariat des enseignants. Plus globalement, la référence à la liberté pédagogique doit être mise en avant.</i> - <i>la suppression d'options qui avaient fait leur preuve (bilangues, euros, latin), et dont la réduction conforte la place de l'enseignement privé. Un arrêté modificatif doit les (ré)intégrer aux grilles horaires nationales.</i> - <i>la modularité des horaires d'enseignements et donc des contenus réellement enseignés, sources d'inégalités accrues entre les EPLE sous couvert « d'autonomie ». Un arrêté modificatif doit supprimer toute possibilité de renvoyer au local les volumes horaires dédiés aux enseignements obligatoires et/ou communs.</i> <p><i>Il considère que cette réforme, prétendument pédagogique, vise en réalité à gérer l'austérité et la pénurie d'enseignants, générée notamment par le manque d'attractivité d'une profession qui n'est plus revalorisée, et dont les conditions de travail se dégradent de manière continue.</i></p> <p><i>Il remet en cause dans leur principe même les plans de formation/formatage qui violent les textes réglementaires et statutaires et défendent une conception autoritaire du statut des fonctionnaires.</i></p>
i	
<p>12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement.</p> <p>Si le ministère persiste dans le refus de</p>	<p>12.2. La plupart des programmes du collège souffrent d'un manque de repères annuels. Leur définition ne doit pas être renvoyée aux collègues dans chaque établissement.</p> <p>Si le ministère persiste dans le refus de définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » <i>repères annuels</i> suivant les spécificités de chaque discipline.</p>

<p>définir ces repères dans les programmes du collège, le SNES-FSU mettra en débat auprès des collègues des propositions de progression ou de « parcours de formation » suivant les spécificités de chaque discipline.</p>	
<p>12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifient les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.</p>	<p>12.3. Les enquêtes menées par le SNES avec le concours de l'Institut de recherche de la FSU montrent que, face aux réformes qu'ils contestent (par exemple celles des séries technologiques, de la technologie en collège, des langues vivantes...), les enseignants conservent la volonté de faire leur métier malgré les injonctions irréalistes et parfois contradictoires qu'ils subissent. À cette fin, ils mettent à leur main les prescriptions et réformes, en modifient les contenus et même les objectifs. Mais ils se sentent souvent seuls dans leur combat : le SNES-FSU doit se donner les moyens d'être une « chambre d'écho » de la résistance des collègues, en montrant qu'il ne s'agit pas de transgressions inavouables mais légitimes, en amplifiant encore d'avantage leurs revendications pour imposer les conditions qui permettront à chacun de faire un travail de qualité pour les jeunes et la satisfaction des personnels.</p>

<p>12.4. Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains des services partagés voire des suppressions de poste. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.</p>	<p>Le ministère continue d'afficher l'enseignement des langues vivantes comme une priorité du système éducatif. En collège, c'est aussi au nom de la lutte contre les inégalités que la réforme prévoit la disparition des sections euro et de la majorité des bilangues. <i>C'est aussi la fin de toute diversification en langue 1 avec l'anglais imposé à tous. Pour la langue 2, le choix qui s'était réduit avec la baisse de moyens et la suppression de nombreuses classes de LV2 autres que l'espagnol, n'a pas été augmenté par la réforme, au contraire. Pas ou peu d'ouvertures de 5èmes grands débutants, pas de réouvertures de 4èmes grands débutants là où elles avaient été fermées.</i> Les horaires par classe diminuent, le nombre de classes à prendre en charge pour les enseignants augmente, avec pour certains la majorité des collègues de langues autres que l'anglais et l'espagnol des services partagés voire et des suppressions de poste. Dans ce contexte, c'est toute l'ouverture culturelle qui est remise en cause également, les échanges et les voyages à l'étranger ne pouvant que très difficilement être maintenus. La réforme du lycée de 2010, par la globalisation des horaires, son programme unique inter-langues, les groupes de compétence, les épreuves locales, a détérioré les conditions de travail des élèves comme des enseignants. Il en résulte une augmentation de la charge de travail et une souffrance professionnelle. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un groupe de travail ministériel sur les langues vivantes : carte et diversification, évaluation, conditions d'enseignement, prescriptions pédagogiques, certifications.</p>
	<p><i>12.5. Le tribut payé par les Langues Anciennes à la réforme du collège et à l'autonomie des EPLE est très lourd : les options latin et grec, ouvertes à tous les élèves qui le souhaitent, disparaissent. A leur place, peut être proposé un EPI LCA auquel peut s'ajouter un "enseignement de complément" financé sur la "marge d'autonomie" et dont l'horaire sur les trois niveaux est en baisse par rapport à la situation actuelle.</i></p>

	<p><i>Le SNES -FSU doit réaffirmer la nécessité de maintenir, au collège, ces options avec des horaires nationaux (2h en 5ème - 3h en 4ème et 3ème) clairement dédiées aux langues anciennes et prioritairement prises en charge par des professeurs de Lettres Classiques, afin que tous les élèves qui en font la demande puissent y accéder, sans discrimination, ce qui renforcerait sinon les inégalités territoriales et la fuite vers le privé d'élèves qui n'auraient pas la possibilité de suivre ces enseignements dans leur collège de secteur.</i></p> <p><i>Au lycée, la poursuite des LCA doit être rendue possible sur tout le territoire avec un cadrage national des horaires.</i></p>
Fiche 13	
Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension	Vie scolaire : comment prendre en compte un périmètre en extension : enjeux et limites d'un périmètre en extension
Les « éducation à »	
<p>13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.</p>	<p>13.1. Pour prendre mieux en compte les dimensions éducatives sans en faire des objets d'évaluation, les apprentissages citoyens (dont les parcours, l'EMC...) doivent prendre une place plus importante dès le collège, notamment par des mises en situation et en responsabilité qui interrogent les règles. Ces réflexions doivent pouvoir être menées notamment en heure de vie de classe et reconnues comme des temps de travail à part entière pour les personnels comme pour les élèves.</p>
13.2. Alors que les CPE sont censés être	13.2. Alors que les CPE sont censés être associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions

<p>associés à l'EMC et aux contestés EPI, des interventions systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.</p>	<p>systématiques ne seraient envisageables qu'au détriment d'autres activités. Néanmoins, des co-interventions avec les équipes pédagogiques sur des champs plus spécifiques peuvent être développées.</p> <p><i>Dans le contexte particulier ,le SNES FUS revendique la contribution des CPE à la formation citoyenne et à l'appropriation et l'acquisition des valeurs de tolérance, de solidarité et du vivre ensemble en partenariat avec les enseignants .</i></p> <p><i>Cependant, le Snes-FSU refusera toute tentative de substituer les interventions des CPE aux enseignements, dans le cadre de l'EMC ou des EPI par exemple, sous peine de voir la charge de travail des CPE s'alourdir encore davantage, et d'empiéter sur les missions des enseignants.</i></p>
<p>Vie lycéenne et collégienne</p>	
<p>13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.</p>	<p>13.3. L'acte II de la vie lycéenne initié en 2013 a montré les limites de dispositifs qui ne trouvent que trop peu d'expression dans la vie des établissements. Le renouvellement de la participation des lycéens reste un enjeu. Des temps et espaces dédiés sont à concrétiser.</p>
<p>13.4. Pour mieux prendre en compte la parole des lycéens, il faut leur donner des marges de manœuvre, notamment un budget spécifique. Les fonds lycéens n'y répondent pas.</p>	
<p>13.5. Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL pléniers plus souvent réunis.</p>	<p>Associer les lycéens aux questions pédagogiques comme le prévoient les textes (aide, travail personnel, orientation) implique d'autres moyens et des CVL pléniers plus souvent réunis <i>et l'explicitation de ces dispositifs auprès des élèves, mais ne doit pas mettre en cause la liberté pédagogique des personnels ou encore promouvoir une autonomie locale contestée.</i></p>

<p>13.6. Le conseil de la vie collégienne ne peut se calquer sur le CVL actuel tant la lourdeur de l'instance et ses freins sont des obstacles à son efficacité. Une concertation avec les autres acteurs du collège (personnels et parents), des systèmes de représentation plus souples et plus impliquants pour les collégiens sont à expérimenter.</p>	
<p>Services en ligne</p>	
<p>13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité.</p> <p>Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme</p>	<p>13.7. Des services dématérialisés existent déjà ou leur généralisation est prévue (absences, livrets scolaires, punitions et sanctions...). Préjugant d'une information facilitée pour les familles, les obstacles sont peu interrogés : fracture numérique touchant les plus éloignées de l'école, immédiateté qui ne fait pas toujours sens et, pour les majeurs, contrôle instantané qui interroge leur autonomie légale... Ces services peuvent aussi représenter une forte pression sur les personnels et un contrôle de leur activité.</p> <p><i>L'ENT peut en effet être tout à la fois le vecteur et l'outil privilégié de pratiques managériales sournoises, destinées à individualiser et augmenter la charge de travail invisible sans une efficacité qui-plus-est avérée. Le Snes luttera contre l'envahissement de la sphère privée par les services dématérialisés et les injonctions qui les accompagnent souvent.</i></p> <p>Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé. Les équipes doivent pouvoir choisir les modalités d'accès et les textes être suffisamment protecteurs pour les personnels comme pour les élèves et leurs familles.</p> <p>Le sens, tant pédagogique qu'éducatif, de ces services doit être analysé.</p>

pour les élèves et leurs familles.	
Animation et vie scolaire	
<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d’ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d’impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l’Éducation nationale n’est pas une réponse pérenne. L’implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l’animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu’en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.</p>	<p>13.8. La pause méridienne en collège prendra plus d’ampleurs à la rentrée 2016 sans que soit prévu un renforcement des équipes de vie scolaire. La volonté d’impliquer de plus en plus de jeunes en service civique à l’Éducation nationale n’est pas une réponse pérenne, <i>et ne correspond pas aux besoins en termes de qualification et de lien nécessaire avec les équipes : elle ne peut donc constituer une réponse acceptable.</i> L’implication de ces nouveaux intervenants, si elle doit concerner l’animation socio-éducative, en lien étroit avec les équipes éducatives, ne peut être envisagée qu’en dehors de toute substitution à des fonctions déjà existantes.</p> <p><i>Le Snés revendique la fin des suppressions de postes d’AED et la création massives de postes en vie scolaire et non l’implication de nouveaux intervenants dont les conditions de travail et de rémunérations sont plus que discutables, et alors qu’aucune formation n’est prévue, et que le suivi de ces personnels va alourdir la charge de travail des tuteurs qui en ont la responsabilité .</i></p>
Fiche 14	
La psychologie dans l’éducation et l’orientation	
<p>14.1. Les nouveaux dispositifs sont souvent en contradiction avec la prise en compte du développement psychologique et social des élèves pour la construction de leur projet d’avenir.</p>	

<p>14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes.</p>	<p>14.2. Le Parcours Avenir, conçu à l'origine pour « la formation à l'entrepreneuriat et l'acquisition d'une compétence à s'orienter », comporte néanmoins des contenus, qui ne se limitent pas à l'information et aux bonnes pratiques. Pour que ce parcours ait un avenir et débouche sur le développement de l'esprit critique, l'enrichissement des représentations sur le travail réel, la culture, il faut un volume horaire dédié en sus des horaires actuels, du temps de concertation, et le respect de la liberté des équipes. <i>Le Snes œuvrera pour que ce parcours n'ait aucun avenir : construit sur les ruines de l'option DP3, il constitue l'archétype du dispositif d'apparence pédagogique au mieux incantatoire, au pire intrusif pour nos pratiques et nocif pour notre liberté pédagogique : sous couvert de permettre la découverte du « monde économique et professionnel » à des fins d'orientation, il justifie l'intrusion d'acteurs privés (entreprises, fondations) et collectifs (collectivités, organisations professionnelles, associations) dans le second degré au titre de la formation des élèves ; il marginalise par contre les équipes enseignantes, simplement chargées de « collaborer » à la construction d'un parcours confié au chef d'établissement.</i></p>
<p>14.3. Les conditions très difficiles de la rentrée 2015 à l'Université ont conduit au renforcement de la logique gestionnaire d'APB (Affectation post-bac). Les nouvelles contraintes introduites dans la formulation des vœux ainsi que les dispositions visant à convaincre les élèves de choisir les filières à moindre taux de pression vont atteindre surtout les bacheliers dont les familles sont les moins familières de l'enseignement supérieur. L'ouverture de sections nouvelles est urgente pour répondre à la demande sociale. Un réel accompagnement des élèves les plus fragiles doit être organisé</p>	

<p>afin de permettre à tous les bacheliers d'accéder à une poursuite d'études.</p>	
<p>14.4. La création d'un droit opposable au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système scolaire sans qualification reconnue peut être une avancée à condition que les dispositifs prévus permettent une réelle reprise de formation dans des conditions favorables, tant pour les jeunes que pour les équipes. La responsabilité des dysfonctionnements institutionnels ne doit pas être supportée par les CO-Psy et les DCIO, dès lors qu'ils sont nommés référents de ces jeunes. Les autres structures (Missions locales, Pôle emploi...) doivent également prendre leur part dans cet accompagnement.</p>	
<p>14.5. La suppression du redoublement, dont l'absence d'accompagnement pour les élèves répond à des impératifs budgétaires, produit des effets pervers sur les choix d'orientation. Le droit « au temps de la réflexion » doit devenir une réalité grâce à des liens formalisés entre les séries et les voies permettant ainsi des réorientations de parcours. Le Dernier mot aux parents a pu montrer l'importance</p>	

de la place des CO-Psy et des CIO comme médiateurs.	
Définition des sigles et acronymes utilisés dans ce document	
Thème 1	
AP : Accompagnement Personnalisé ATS : Adaptation technicien supérieur BTS : Brevet de technicien supérieur CFA : Centre de formation d'apprentis CNESCO : Conseil national d'évaluation du système scolaire CPE : Conseiller principal d'éducation CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles CVL : Conseil des délégués pour la vie lycéenne DCIO : Directeur de centre d'information et d'orientation DHG : Dotation horaire globale ÉCLAIR : École, collège, lycée innovation, ambition réussite EFTLV : Éducation et formation tout au long de la vie EMC : Enseignement moral et civique EMI : Éducation aux médias et à l'information EP : éducation prioritaire EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires	

<p>EREA : Établissements régionaux d'enseignement adapté GRETA : Groupement d'établissements publics d'enseignement ICN : Informatique et création numérique IDD : Itinéraires de découverte ISN : Informatique et sciences du numérique PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire REP : Réseau d'éducation prioritaire SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté STS : Section de technicien supérieur TMD : Technique de la musique et de la danse</p>	